

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 2 décembre 2019** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

393-12-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

394-12-19

SÉANCE ORDINAIRE DU 2019-11-04

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019.

ADOPTÉE

395-12-19

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2019-11-11

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 4 novembre 2019.

CORRESPONDANCE

- De la Commission de protection du territoire agricole :
 - . copie d'une correspondance adressée à Sani-Sable L.B. inc. concernant l'autorisation rendue en leur faveur et indiquant les documents à déposer avant de débiter leurs travaux sur le lot 5 321 459 P.
 - . la décision dans le dossier de Madame Carole Nadeau pour l'autorisation d'aliénation des lots 5 320 774 et 5 321 362, indiquant que suite à l'étude de cette demande, elle refuse cette dernière.
- De M. Yves Berger, directeur général de la direction générale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère des Transports, une correspondance concernant la demande d'installation de feux de circulation à l'intersection de la route 132 et du chemin de Saint-Edgar, indiquant que ce projet est inscrit à leur planification et que sa réalisation sera considérée en fonction des priorités ministérielles en matière d'intervention sur l'ensemble du réseau routier.
- De la direction des opérations financières, un avis de paiement au montant de 13 919 \$, représentant le paiement de tenant lieu de taxes pour les immeubles appartenant à la Société québécoise des infrastructures.
- De M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux à la direction générale des finances municipales, un avis de paiement au montant de 315 644 \$, représentant le paiement de tenant lieu de taxes foncières, des compensations pour services municipaux ainsi que des versements dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.
- De Finances Québec, un avis de paiement au montant de 159 116 \$, représentant une subvention dans le Volet Entretien des routes locales pour l'année 2019.
- De Mme Jacinthe Olivier, directrice des services administratifs et corporatifs à l'Union des municipalités du Québec, une correspondance concernant la force des regroupements de l'UMQ en assurances de dommages ainsi qu'un tableau de comparaison de primes d'assurances de dommages pour le regroupement Bas Saint-Laurent Gaspésie.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de novembre 2019.

396-12-19

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de neuf cent quarante-six mille neuf cent soixante-dix-neuf dollars et trente cents (946 979,30 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

397-12-19

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2020

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond, situé au 99, place Suzanne-Guité et débuteront à 20 h :

Le mercredi, 8 janvier 2020

Le lundi, 3 février 2020

Le lundi, 2 mars 2020

Le lundi, 6 avril 2020

Le lundi, 4 mai 2020

Le lundi, 1^{er} juin 2019

Le lundi, 6 juillet 2020

Le lundi, 3 août 2020

Le mercredi, 2 septembre 2020

Le lundi, 5 octobre 2020

Le lundi, 2 novembre 2020

Le lundi, 7 décembre 2020

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

La greffière dépose le registre public des déclarations des élus qui ne contient aucune déclaration pour la période du 4 décembre 2018 au 2 décembre 2019.

398-12-19

FONDS DE ROULEMENT - AJUSTEMENT DES MONTANTS

Considérant les résolutions adoptées au cours de l'année 2019, autorisant des dépenses, à être prises à même le fonds de roulement, représentant un montant de quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-quatorze dollars et quarante-deux cents (82 474,42 \$), taxes en sus;

Considérant que les montants associés à certains de cesdits projets ont été modifiés en fonction des dépenses réelles, portant ainsi le montant réel de dépenses à soixante-quatorze mille six cent trois dollars et trente-trois cents (74 603,33 \$), taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

De corriger les montants utilisés réellement dans ces projets au fonds de roulement, et ce, tel qu'indiqué dans le tableau suivant, pour un montant réel de soixante-quatorze mille six cent trois dollars et trente-trois cents (74 603,33 \$), taxes nettes :

Engagement 2019		
	Montant selon résolution	Montant réel
Lampadaire de rue Campbell (résolution 2018)	4 875,00 \$	5 118,13 \$
Projet pontons	28 038,00 \$	30 287,49 \$
Climatiseur CNESST	3 985,00 \$	4 183,75 \$
Bandes séparatrices hockey	3 500,00 \$	3 674,56 \$
Système climatisation Salle de spectacles	14 975,00 \$	9 433,12 \$
Système chauffage Ville	3 830,00 \$	4 021,02 \$
Lampadaire Club nautique	1 150,42 \$	1 207,79 \$
Appliqués muraux Salle spectacles	2 750,00 \$	2 887,15 \$
Habits combat	3 316,00 \$	3 481,38 \$
Ajustement plans devis Terry Fox	6 055,00 \$	280,31 \$
Achat terrain – Lot 5 016 957	10 000,00 \$	10 028,63 \$
TOTAL	82 474,42 \$	74 603,33 \$

ADOPTÉE

399-12-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE VENTE - VENTE POUR TAXES DU 29 NOVEMBRE 2018

Considérant la vente pour taxes tenue le 29 novembre 2018;

Considérant que la propriété située sur le lot 5 015 932 a été acquise par M. Omer Parker;

Considérant qu'une année s'est écoulée depuis ce temps et que l'ancien propriétaire n'a pas exercé son droit de retrait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à être consenti à M. Omer Parker pour la propriété située sur le lot 5 015 932 acquise lors de la vente pour taxes tenue le 29 novembre 2018.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1123-19 DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2020. DE MÊME QUE LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET TARIFS S'Y RATTACHANT - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur René Leblanc à l'effet que le Règlement 1123-19 décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2020 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant, sera adopté à une séance ultérieure.

APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - RAPPORT 2019

La greffière dépose le rapport 2019 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle, et ce, tel que prescrit par l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes.

400-12-19

PROMESSE DE VENTE – LOT 5 321 612 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant qu'une offre a été déposée à l'effet d'acquérir un terrain, d'une superficie approximative de 1 85 948,7 pieds carrés, situé sur la rue Armand-Lelièvre, lot 5 321 612;

Considérant la promesse de vente intervenue entre les parties et datée du 26 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser la vente d'un terrain situé sur le lot 5 321 612, d'une superficie approximative de 185 948,7 pieds carrés, à 9141-6164 Québec inc. au montant de quatorze mille huit cent soixante-quinze dollars et quatre-vingt-dix cents (14 875,90 \$), taxes en sus. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet. La présente vente est faite avec la garantie légale de propriété seulement, mais sans la garantie légale de qualité.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

401-12-19

DEMANDE D'AUTORISATION - EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à présenter des demandes auprès de Services Canada pour les emplois d'été 2020.

ADOPTÉE

PROJET DE RÉNOVATION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MARIE-JOBIN

402-12-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT 1116-19 AUTORISANT DES TRAVAUX DE CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE L'ARÉNA

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1116-19 autorisant des travaux de conception de plans et devis pour la réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin et décrétant un emprunt afin de défrayer des honoraires professionnels de 299 389 \$, remboursable en 25 ans.

ADOPTÉE

403-12-19

ENTENTE BILATÉRALE INTÉGRÉE (EBI) RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES - AUTORISATION DE PRÉSENTATION DE PROJET

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond autorise la présentation du projet de rénovation de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de New Richmond à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du Ministre;

Que la Ville de New Richmond désigne monsieur Stéphane Cyr, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

404-12-19

AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDE - PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2020

Attendu que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

Attendu que la Ville de New Richmond souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020;

D'autoriser madame Lucie Duguay, agente d'animation en loisirs, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de New Richmond.

ADOPTÉE

405-12-19

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Considérant que la Ville souhaite obtenir du soutien financier dans le cadre du Fonds de développement des territoires dans la catégorie « Soutien aux projets structurants », offert par la MRC de Bonaventure;

Considérant que cedit soutien pourrait soutenir deux (2) projets soient :

- Étude du réaménagement du Camp à Jos, pour laquelle la réalisation se chiffre à 17 100 \$, taxes en sus;
- Plans et devis pour le projet de réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin se chiffrant à 266 262 \$, taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à déposer pour et au nom de la Ville des demandes d'aide financière auprès de la MRC de Bonaventure pour les projets suivants, et ce, dans le Fonds de développement des Territoires (FDT) :

- Étude du réaménagement du Camp à Jos;
- Plans et devis pour la réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin.

De plus, la Ville confirme la mise de fonds de ces projets pour des montants de 17 100 \$, taxes en sus, pour l'étude du réaménagement du Camp à Jos et d'un montant de 266 262 \$, taxes en sus, pour l'élaboration de plans et devis pour la réfection de l'aréna.

ADOPTÉE

URBANISME

406-12-19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 123, CHEMIN DE SAINT-EDGAR

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 123, chemin de Saint-Edgar :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 3.4.5.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter que l'enseigne sur poteau à être installée soit située à 1 mètre de la ligne de rue plutôt que 2 mètres, tel que prescrit.

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 14 novembre 2019;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 123, chemin de Saint-Edgar, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

407-12-19

PROGRAMME ARBRES COMESTIBLES D'ARBRES CANADA - ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE - DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Considérant le programme Arbres comestibles d'Arbres Canada;

Considérant que par ce programme, la Ville peut obtenir une subvention maximale de 3 500 \$ pour la plantation d'arbres fruitiers ou à noix;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'entériner la signature par le directeur du Service de l'urbanisme, du dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Arbres comestibles d'Arbres Canada.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

408-12-19

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - DOSSIER NO. 00028332-1 - 05070 (11)

Attendu que la Ville de New Richmond a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée, est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

Que le Conseil de la Ville de New Richmond approuve les dépenses d'un montant de 19 025,11 \$, taxes incluses, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

409-12-19

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES DE NIVEAU 1 ET 2 - COMPENSATION 2019

Attendu que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de cent cinquante-neuf mille cent seize dollars (159 116 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

410-12-19

TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES ÉRABLES - DEMANDE DE PAIEMENT NO. 4

Considérant les travaux entrepris pour le prolongement de l'avenue des Érables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement no. 4 à la firme Les Entreprises P.E.C. inc. au montant de 43 570,87 \$, taxes en sus, représentant 50 % de la retenue pour les travaux de prolongement de l'avenue des Érables, tel que recommandé par la firme Norda Stelo en date du 26 novembre 2019. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1065-18.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen demande concernant la promesse de vente du lot 5 321 612 où est situé ce terrain. Il s'informe également à savoir s'il y a plusieurs terrains de vendus dans le développement de l'avenue des Érables. Dans le dossier des plans et devis de l'aréna, il souhaite un compte rendu et demande la date limite de dépôt pour le formulaire de demande d'aide financière dans ce projet.

Une citoyenne demande si la Ville va faire des démarches concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite advenant que le projet de réfection de l'aréna se concrétise. Elle souligne également le programme de Fondation Bon départ qui offre de l'aide financière pour ce genre de projet.

Un citoyen demande au Conseil ce qu'il adviendra du projet de rénovation de l'aréna si la demande d'aide financière est refusée.

Un contribuable demande si la communauté de Gesgapegiag est toujours impliquée dans le projet de réfection de l'aréna.

Un citoyen demande concernant le point des arbres comestibles si des endroits ont déjà été ciblés pour effectuer les plantations.

Concernant les travaux présentement en cours sur le pont H.A. Leblanc un citoyen s'informe pour connaître l'implication financière de la Ville dans ce projet ainsi que celle du ministère des Transports.

Diverses questions sont posées concernant la Station touristique Pin Rouge à savoir le début des opérations de ski, s'il y a une offre de services supplémentaire concernant le ski de fond, combien il y a de kilomètres de pistes de ski de fond et s'il y a toujours un problème avec le bassin concernant l'enneigement artificiel des pentes. On demande également s'il y a eu des réparations effectuées concernant le remplissage du dénivellement près du télésiège.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 43.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière